



M^{me} Anny-Pier St-Germain
Conseillère en prévention et en gestion des risques

FAQ de la gestion des risques de corruption/collusion

Qu'est-ce que la gestion des risques de corruption/collusion ?

Toutes les organisations publiques (ministères, organismes, sociétés d'État, centres hospitaliers, villes et municipalités, etc.) peuvent être confrontés à des risques de corruption ou de collusion, que ce soit dans leur processus de gestion contractuelle ou ailleurs. La gestion des risques est une excellente pratique de management proactif qui vise à améliorer la gouvernance. De plus, il s'agit d'une initiative qui démontre l'engagement de l'organisation à développer et à entretenir une culture d'intégrité et de transparence.

Cette approche permet aux organisations d'identifier, dans leur milieu, les situations à risque, les mesures à implanter pour les éviter et, si elles se produisent, les moyens d'en diminuer les impacts à l'aide d'un processus continu, rigoureux et systématique.

Quels sont les avantages de la gestion des risques ?

La gestion des risques procure plusieurs avantages :

- Disposer d'un outil pour guider la réflexion et la prise de décision;
- Cibler les vulnérabilités et anticiper les situations à risque;
- Amener les parties prenantes à mettre en commun leur expertise et à poser des gestes concertés;
- Déterminer les mesures d'atténuation adéquates;
- Augmenter le niveau de confiance des citoyens.

QU'EST-CE QUE LA GESTION DES RISQUES?



Pourquoi la trousse à outils en gestion des risques de l'UPAC est-elle utile aux municipalités ?

Depuis 2017, l'UPAC soutient les ministères et les organismes publics qui souhaitent mettre en place un plan de gestion des risques. Elle a constaté que les municipalités pourraient grandement bénéficier des avantages de la gestion des risques et ainsi améliorer leurs pratiques en matière d'intégrité et de transparence.

Elle a créé une nouvelle trousse à outils simple et facile d'utilisation qui permet aux organisations qui disposent de ressources et de moyens limités d'implanter et de faire évoluer leur plan de gestion des risques. Cette nouvelle trousse répond aux besoins des ministères et des organismes publics de moindre envergure ainsi qu'à ceux des municipalités.

Elle contient, entre autres, l'explication de la démarche étape par étape, des outils d'analyse, des gabarits et un guide d'animation pour les séances de travail. Il est aussi possible de recevoir de l'accompagnement personnalisé.

Quand faut-il faire une gestion des risques ?

Maintenant! Il ne faut pas attendre d'avoir des doutes sur ses pratiques ou que surviennent des situations regrettables pour agir. La démarche permet, notamment :

- d'éviter que les pratiques soient perçues comme étant floues, inappropriées, inefficaces, voire malhonnêtes;
- d'éliminer des façons de faire, peut-être ancrées dans la culture, qui pourraient mener à des situations problématiques;
- de rester aligné sur les objectifs annoncés;
- de gagner la confiance des citoyens, des membres de l'organisation ou des soumissionnaires;
- de prévenir les pertes financières.

Quelles sont les meilleures pratiques de gestion des risques ?

La gestion des risques de corruption/collusion est une excellente pratique de gestion. Pour qu'elle obtienne les résultats attendus, il importe de suivre certaines lignes directrices :

- Identifier un responsable de la gestion des risques et s'assurer que son mandat soit connu de tous;
- Rédiger et faire approuver une politique de gestion portant sur la gestion des risques;
- Former les personnes impliquées dans le processus de gestion des risques;
- S'assurer que ces personnes se sentent impliquées et s'engagent activement dans la démarche;
- Ajouter cette démarche aux outils de gestion permanents;
- Être transparent en ce qui concerne les réflexions, les constats et les décisions prises.

Quel soutien est offert par l'UPAC ?

La Division de la prévention de l'UPAC est disponible pour vous accompagner dans cette démarche, répondre à vos questions, donner de la formation ou sensibiliser votre personnel au phénomène de la corruption.

Pour demander une séance de sensibilisation ou obtenir de l'information sur la gestion des risques, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse formations@upac.gouv.qc.ca.

Nos services sont gratuits !